

1004113304

DATE DEPOT :	2010-05-12
NUMERO DE DEPOT :	41133
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
ADRESSE :	3 AV HOCHE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/04/26
TYPE D'ACTE :	DECLARATION DE CONFORMITE (ART.374 L24/07/1966)
NATURE D'ACTE :	

DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE

Les soussignés :

- Monsieur Stéphane CORSALETTI, agissant en qualité de Président du Directoire de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10 812 800 euros dont le siège social est 3, avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 328 582 523 RCS PARIS,
  dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations du Directoire de la Société en date du 29 Janvier 2010,

et

- Monsieur Stéphane CORSALETTI, agissant en qualité de Président du Directoire de la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 240 816 euros, dont le siège social est 3, avenue Hoche 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 410 204 390 RCS PARIS,
  dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations du Directoire de la Société en date du 29 Janvier 2010,

Font les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSE

1. Les Directoires de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT et de la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS, respectivement réunis en date du 29 Janvier 2010 et du 29 Janvier 2010, ont arrêté un projet de traité de fusion entre les deux sociétés et donné chacun à son Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

2. Le projet de traité de fusion des deux sociétés NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT et ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS, signé par leur Président du Directoire respectif, suivant acte sous seing privé en date du 1er Février 2010, contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT, le rapport d'échange des droits sociaux.

3. Sur requête conjointe des Présidents des Directoires des sociétés NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT et ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris a, par ordonnance en date du 29 Décembre 2009, désigné Monsieur Stéphane MARIE et Monsieur Thierry BERGERAS en qualité de Commissaires à la fusion des sociétés NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT et ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS.

4. Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS le 24 Février 2010 pour les sociétés NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT et ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS.

5. L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié dans le journal d'annonces légales "Les Petites Affiches" en date du 25 Février 2010 pour les sociétés NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT et ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS.

6. Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

7. Chaque Société a mis à la disposition de ses actionnaires, au siège social, un mois au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le projet de fusion, les rapports des Commissaires à la fusion, le rapport du Directoire, les comptes annuels approuvés par les Assemblées Générales ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des Sociétés participant à l'opération.

8. En outre, le rapport des Commissaires à la fusion sur l'évaluation des apports en nature a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS le 10 Mars 2010.

9. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT, réunie le 31 Mars 2010, a approuvé le projet de fusion avec la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS et décidé que la société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de la fusion décidée par la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS et de l'augmentation de capital corrélative de cette dernière.

10. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS, réunie le 31 Mars 2010, postérieurement à l'Assemblée Générale de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT, a :

    - approuvé le projet de fusion,

    - décidé, en conséquence, d'augmenter le capital social d'une somme de 3 730 416 euros pour le porter à 6 240 816 euros et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

    - constaté la réalisation définitive de la fusion ainsi que la dissolution de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT.

    - décidé d'adopter la dénomination sociale suivante, NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS, et de modifier l'article 3 des statuts.

11. L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion et l'augmentation de capital de la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS et l'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT ont été publiés dans le journal d'annonces légales "Le Journal Spécial des Sociétés" en date du 17 avril 2010.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Les soussignés, ès-qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de la fusion et de l'augmentation de capital relatées ci-dessus, ainsi que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, avec deux exemplaires de la présente déclaration :

- deux exemplaires du traité de fusion et de ses annexes,

- deux copies certifiées conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT du 31 Mars 2010,

- deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS du 31 Mars 2010,

- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS.

- deux copies certifiées conformes du Directoire de la Société ASSET ALLOCATION ADVISORS – A.A.ADVISORS du 29 janvier 2010 ayant donné pouvoir au Président du Directoire de signer seul la présente déclaration de conformité.

- deux copies certifiées conformes du Directoire de la Société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT du 29 janvier 2010 ayant donné pouvoir au Président du Directoire de signer seul la présente déclaration de conformité.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.ADVISORS et à la radiation de la société NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à Paris
Le 26 avril 2010
En 2 exemplaires

Stéphane CORSALETTI
Président du Directoire
ASSET ALLOCATION ADVISORS

Stéphane CORSALETTI
Président du Directoire
NEUFLIZE OBC ASSET MANAGEMENT